

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION A L'OCCASION DE LA VENUE DU CIRQUE MEDRANO A SAINT-DIE-DES-VOSGES DU 24 AU 25 AOUT 2015

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
- VU les articles R 412-49 et R 417-10 du Code de la Route,
- CONSIDERANT que la venue du cirque MEDRANO nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion de la venue du Cirque MEDRANO à Saint-Dié-des-Vosges,

Le stationnement sera interdit du lundi 24 août 2015 à 8 heures au mardi 25 août à 24 heures :

- place de la 1^{ère} Armée Française,
- rue des Grands Moulins, de la rue des Fusillés au quai Jeanne d'Arc,
- quai Jeanne d'Arc, entre la rue des grands moulins et la rue du 31^{ème} B.C.P.

La circulation sera interdite, sauf riverains, du lundi 24 août à 18 heures au mardi 25 août à 24 heures :

- Quai Jeanne d'Arc, tronçon compris entre la rue des grands moulins et la rue du 31^{ème} B.C.P.


Article 2 : Des panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par les Services Techniques de la Ville, ainsi que des déviations.

Article 3 : Toutes mesures de Police nécessaires pourront être prises sur place par les Services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 17 juillet 2015

Le Maire,


David VALENCE

